

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 8 JANVIER 2014**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 janvier 2014.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20140108/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20140108/access.html>

Le 8 janvier 2014, à 17h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
- Organisation d'événements publics de promotion,
- Signature du Contrat de Registre avec l'ICANN pour la délégation du gTLD « .frogans »,

- Signature du Contrat de Tiers Séquestre de Registre avec NCC Group pour le gTLD « .frogans »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS DE PROMOTION**

L'équipe promotion propose l'organisation par l'OP3FT d'une série d'événements publics de promotion.

L'objectif principal de ces événements est de fournir aux utilisateurs de la technologie Frogans et à toute personne intéressée des informations officielles sur le projet Frogans.

Ces événements sont gratuits. Des sites Web dédiés à ces d'événements seront conçus et mis en ligne par l'OP3FT.

Deux types d'événements sont envisagés :

- des conférences appelées *Frogans Technology Conferences*, diffusées simultanément en direct sur l'Internet ;
- des ateliers de travail appelés *Frogans Technology Workshops*, diffusés en direct sur l'Internet.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé et décide de l'organisation par l'OP3FT d'événements publics de promotion, sous la forme de *Frogans Technology Conferences* et de *Frogans Technology Workshops*.

## **SIGNATURE DU CONTRAT DE REGISTRE AVEC L'ICANN POUR LA DÉLÉGATION DU GTLD « .FROGANS »**

Dans le prolongement de sa décision du 12 décembre 2013 portant sur la signature avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) du Contrat de Registre pour la délégation du gTLD « .frogans », le Conseil d'administration prend acte que ce contrat a été signé le 19 décembre 2013.

**SIGNATURE DU CONTRAT DE TIERS SÉQUESTRE DE REGISTRE AVEC NCC GROUP  
POUR LE GTLD « .FROGANS »**

Le Contrat de Registre pour la délégation du gTLD « .frogans » signé avec l'ICANN impose que l'OP3FT sauvegarde les données du registre du gTLD « .frogans » auprès d'un tiers séquestre.

A ce jour, seules deux sociétés ont été accréditées par l'ICANN pour jouer ce rôle de tiers séquestre, une société américaine et la société britannique NCC Group.

Afin de se conformer aux règles communautaires concernant le transfert des données personnelles, le Conseil d'administration décide de la signature du Contrat de Tiers Séquestre de Registre (*Registry Data Escrow Agreement*) pour le gTLD « .frogans » avec la société NCC Group.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 19h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540